



## Mots-Clés

- agriculture paysanne et biologique
- production locale
- vente directe
- circuit-court
- mutualisation et entraide
- animations

## Territoire

- Chantepie (35)
- Vezin-le-Coquet (35)
- Consommateurs : bassin rennais (35)
- Producteurs : département Ille et Vilaine et à proximité

## Type de bénéficiaire

- Producteurs
- Particuliers (consommateurs)

## Financements

Pour la création du magasin :

- FEADER : 80 000 €
- ADEME : 68 215 € lauréat de l'appel à projet bâtiment performant 2016

## Partenaires

- Agrobio 35
- Accueil Paysan 35
- Initiatives Bio en Bretagne
- CIVAM Bretagne

# BRIN D'HERBE LES MAGASINS DE PAYSANS



Pionnier en Bretagne, le premier magasin de paysans Brin d'herbe a été impulsé il y a plus de 25 ans par un petit groupe d'agriculteurs précurseurs souhaitant développer un lieu commun de vente directe de leur production. Aujourd'hui, ils sont 20 producteurs associés à gérer et approvisionner deux magasins, et à employer 10 salariés.

## Des petits producteurs qui s'organisent

C'est au début des années 1990 qu'une dizaine d'agriculteurs, se côtoyant régulièrement dans un cadre militant, initie le projet de vente directe mutualisée. Leur motivation : faire la preuve qu'on peut vivre de l'activité d'une petite structure agricole par la vente directe.

Sans modèle ou expérience locale sur lesquels s'appuyer, ils partent se former en Rhône-Alpes pour avoir les clés nécessaires à l'émergence de leur projet, déterminer leurs objectifs communs, se fédérer et poser les bases du cadre juridique.

Le Groupement d'intérêt économique (GIE) est créé en 1992. La même année, aménagé dans un cellier mis à disposition par un producteur sur sa ferme, le magasin de Chantepie ouvre ses portes et le premier salarié est embauché.

Au fil des années, l'organisation prend de l'ampleur. Un second magasin ouvre à Vezin-le-Coquet, au nord-est de Rennes en 1998. Puis, après une dizaine d'année de fonctionnement, une remise à plat organisationnelle et juridique s'opère pour mieux encadrer le fonctionnement et accompagner l'évolution.

De nouveaux producteurs-associés viennent grossir les rangs des fondateurs en 2008. Le choix de ces derniers se fait collectivement, en analysant l'adéquation du projet agricole avec les valeurs de Brin d'herbe. Puis c'est l'équipe de salariés qui s'étoffe, notamment par l'embauche de 3 conjointes d'exploitation en 2010.

En 2019, le GIE Brin d'herbe regroupe 20 producteurs-associés sur 2 magasins. Ouverts 4 jours par semaine, ces magasins proposent les produits fermiers locaux des producteurs-associés mais aussi de 80 autres producteurs dépositaires, ainsi que des denrées issues du commerce équitable.

## La gestion collective et coopérative impliquante

Au niveau juridique, quatre structures distinctes ont été créées pour répondre aux différents besoins du collectif:

- un GIE pour la commercialisation des produits locaux fournis par les associés et les dépositaires.
- une SARL pour l'achat et la revente du rayon épicerie et commerce équitable.
- une SAS pour la construction et la gestion du bâtiment de Chantepie
- une CUMA regroupant les éleveurs et salariant 2 bouchers

Le GIE est le statut qui paraissait à l'époque le plus adapté à la démarche coopérative du groupe à la recherche d'un système le plus équitable possible entre les producteurs. Un GIE implique les associés sur leurs biens propres et une responsabilité illimitée et chaque année, les bénéfices ou pertes sont redistribués sur chaque ferme.

Le GIE n'ayant pas de fonds propres, ce sont les fermes qui sont fiscalisées. Des comptes associés sont créés pour constituer l'apport financier de chaque nouvel adhérent. Le GIE prélève une commission de 16 % sur les ventes des produits de ses producteurs-associés, et 30 % sur celles des dépositaires vendeurs.

La SARL permet d'offrir une offre complémentaire à la clientèle en élargissant la gamme des produits vendus, mais son activité est contenue afin de rester dans le cadre légal/fiscal de la vente directe (70 % de vente directe). Elle applique une commission similaire à celle des dépositaires vendeurs (30 %).

## Une ferme = une voix

En termes d'organisation, outre l'AG annuelle, les décisions sont prises en réunions plénières mensuelles, et aussi de plus en plus directement en commissions thématiques (produits, travaux, vie de groupe, organisation du travail, communication, gestion). Chaque ferme associée vaut une voix, quel que soit le volume de ses ventes dans les magasins. Par ailleurs, pour inciter à la présence et l'implication des producteurs associés, ces derniers ne peuvent pas donner de pouvoir et un quorum de 70 % est nécessaire pour prendre des décisions.

## Une banque de travail garante de l'équité entre les producteurs

Le principe même de la vente directe implique la présence des producteurs, ainsi ils sont 2 à 3 producteurs dans chaque magasin les jours d'ouverture. La gestion du collectif, les réunions, la mise en rayon et la vente sont autant de tâches qui prennent du temps. Pour assurer une équité entre producteurs, ils ont constitué une banque de travail repertoriant les temps passés et réaffectant le temps à venir pour atteindre un équilibre. Chaque producteur associé se voit affecter un temps de travail en fonction, cette fois, de son chiffre d'affaire. Pour 110 € vendus, une heure de travail est due, et si l'heure n'est pas faite, elle sera facturée par ceux qui l'ont effectuée à la place. A la fois rigoureuse, souple et solidaire, la gestion de la banque de travail se fait au semestre et sait s'adapter aux variations saisonnières de l'activité de chaque producteur, mais aussi à des situations particulières (santé, famille...).

## Un nouveau magasin écoconstruit

Anticipant le départ à la retraite du producteur de la ferme de chantepie, la question d'un nouveau bâtiment se pose dès 2014. Suite à plusieurs visites d'autres magasins et à une longue réflexion sur la forme et la cohérence globale, la conception du projet débute en 2016 sur un terrain propre. Par sa performance thermique et son exemplarité en matière d'utilisation d'écomatériaux, le bâtiment est lauréat à l'appel à projet « Bâtiment performant » de l'Ademe. Sous une charpente agricole traditionnelle et d'une surface totale de 600 m<sup>2</sup>, le bâtiment abrite 200 m<sup>2</sup> de surface de vente, des chambres froides, un atelier de découpe de viande, des bureaux, une salle de réunion et un vaste espace de convivialité. Une installation solaire photovoltaïque en toiture couvre 150% de la consommation d'électricité du bâtiment.

Depuis son inauguration en janvier 2018, les ventes sont en constante croissance, dépassant même les projections établies par le collectif pour couvrir l'investissement.

Rédacteur de la fiche : Mima Galès

Contact : [info@reseau rural.bzh](mailto:info@reseau rural.bzh)

Date de publication : 15/10/2019



Un collectif de 20 producteurs associés



Un magasin sous une charpente agricole à Chantepie (35)



Brin d'herbe, deux magasins ouverts 4 jours par semaine

## Pour en savoir plus

Site internet du projet :

<https://www.brindherbe35.fr>

Personne à contacter :

- Ludovic Fauvel
- 06 06 45 42 08
- [apilupy@gmail.com](mailto:apilupy@gmail.com)

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

